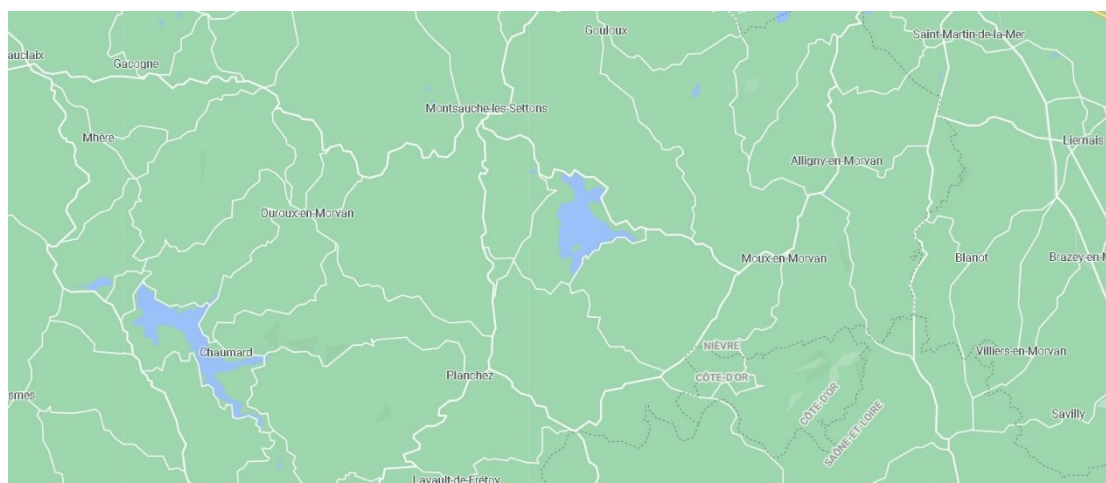


Moux-en-Morvan

Joseph Bruley situait ce village
« au pied des hautes montagnes qui formaient la séparation entre les anciennes provinces de
Bourgogne et du Nivernais,
à 14 km de Montsauche et 16 km de Saulieu ».

Sommaire	Page
Cartes des entités.....	02
Origines.....	03
Epoque Gallo-Romaine.....	04
Moyen-Age	05
Quelques dates, quelques seigneurs	07
Renaissance.....	11
Révolution.....	12
Création des départements.....	13
La seconde guerre mondiale et les Maquis.....	14
Les Hameaux actuels	15
L'ancienne gare du Tacot.....	16
Célébrités mouxoises	18
Tourisme dans le Bourg.....	21
Tourisme à proximité	29
Sources documentaires	33



Cette commune dépend du canton de Montsauche-Les-Settons.

Jacques-Félix Baudiau, curé de Dun-les-Places et membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, et de plusieurs autres sociétés savantes, dans son ouvrage « *Le Morvand ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée* » (1867), précisait que :

« *Le village de ce nom (Moux) est peu considérable, mais assez bien bâti. Il est situé au pied de hautes montagnes, qui formaient là des anciennes provinces de Bourgogne et de Nivernais* ».



Origines

De Musco, de Maol, Maïolus ou encore de Maou ?
L'orthographe fut bien sûr modelée au fil des siècles.

- Selon Claude Courtépée, dans sa « *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne* » réalisée en 1774,

Moux viendrait de « Musco », paroisse sous le vocable de Saint Denis.

Mais d'où venait « Musco » ?

- De son côté, Jacques-Félix Baudiau, écrit en 1867, que Moux viendrait de Maol.

Pour nous éclairer sur les origines du nom de cette commune, il parle surtout de l'ancienne église :

« *On voyait dans cette église, en 1667, quatre autels : le principal était dédié au patron (Saint Symphorien), et les trois autres à la sainte Vierge, à saint Maïol et à saint Antoine.*

Il y existait deux confréries : du Saint-Sacrement, établie le 26 mars 1640 par le R. P. Bernard, prédicateur-capucin de la maison de Corbigny, et celle de Saint-Denis ».

Mais qui était Maïol ?

C'est au Moyen-âge que Maïeul ou encore Mayol (Maïolus Saint Mayeul 906-994, 4ème abbé de Cluny), naquit en Provence dans une famille aisée.

Après que ses domaines eurent été ravagés par les Sarazins, il se serait installé à Mâcon où il devint archidiacre.

Toute sa vie durant il aurait fait preuve « *d'autorité et de sainteté exceptionnelles* », avant de faire élire Odilon, son successeur, en 991.

Maol (Maïolus) serait donc bien à l'origine de Moux ?



Epoque Gallo-Romaine

Le champ des Gaulois et le camp de César, deux sites distincts souvent confondus, où il a été possible de reconnaître ce que l'on nomme « *l'art de choisir et de disposer l'emplacement d'un camp ou d'une place forte* » (la castramétation) et attestant d'une occupation très ancienne des lieux.

- Le champ gaulois (ou camp des Moutelles près du Bourg), est situé au pied du Mont Moux. Ce serait les vestiges d'un camp retranché romain comportant quatre tranchées parallèles et couplées dont deux mesurent 100 m de long sur 7 m de profondeur et sont orientées nord-sud.

Au nord-est de ce camp, une tranchée de 300 m de long sur 4 de profondeur appelée "tranchée romaine" aurait été un canal rappelant le canal du Touron ([voir Arleuf](#)) et amenant l'eau depuis Montsermage.

Une autre version propose que cette tranchée, qui aurait servi à l'extraction de minerais, aurait été creusée jusqu'à atteindre la nappe phréatique.

- Le Camp de César quant-à lui se situe approximativement au sommet du Mont Moux.

Le rempart du Camp de César, mal conservé, n'a pas été reconnu ou du moins l'a-t-il été partiellement.

La configuration du site présenterait les caractéristiques d'une petite enceinte couvrant approximativement 2,5 ha.

Le talus, serait élevé uniquement en terre et serait complété par un fossé implanté sur la ligne de rupture de pente.

Le site n'aurait fait, officiellement, l'objet d'aucune fouille, à l'exception toutefois d'une ancienne campagne qui aurait permis la découverte d'un dépôt de haches à talon.

Une hache à douille et anneau trouvée dans les environs attesterait de l'occupation des lieux au cours de la Protohistoire.

Cette hache figurait à l'inventaire du musée de Montsauche qui fut totalement détruit lors de la seconde guerre par le bombardement du village lors du retrait des troupes nazies.



Moyen-Age

Et peut-être, un peu aussi, géographie des temps anciens.

« Il aurait alors existé dans ce « chef-lieu jusqu'à 630 « communiants » en comptant les « dépendances » de Chassagne, Goix, Chaumien, Guise, les Perruchot, Bize, la Velle, Chevigny, la Corne-au-Cerf notamment.

La paroisse avait alors sept lieues de tour et possédait 3 moulins. »

C'est du moins ce qu'écrivait Jacques-Félix Baudiau en 1867.

La vérité, c'est qu'il est assez (très) difficile pour un amateur de s'y retrouver dans le passé de Moux-en-Morvan.

Tout commence mal lorsque l'on sait que, jadis, la commune de Moux était partagée entre deux provinces : La Bourgogne et le Nivernais.

(Noms de villes et hameaux : orthographe de l'époque)

De la Bourgogne dépendaient Moux (le Chef-lieu), La Velle-sous-Moux, Chassagne, Bize, Les Perruchots, Guise, Chaumien et Goix.

C'est, disait-on, « la partie la plus découverte et la plus riante ».

Le Nivernais comprenait les anciens fiefs et hameaux de La Pommereau, de Mont-Sermages, de la Coupe-Baudeau, des Roseaux, de Montligon, des Magnes, de La Corne-au-Cerf, de Chevigny, du Breul (ou Les Suisses), du Cerné, de Gutteronde, des Parthiots, de La Folie, de La Fraigneau. Cette partie, vulgairement appelée « *Sur-les-Bois, est parsemée de ruisseaux, de montagnes, de buissons et de marais, dont le principal était celui des Settons* ». La commune relevait alors du comté de Château-Chinon.

Et pour faciliter le tout, la « paroisse de Moux » était divisée entre les quatre principales seigneuries qu'étaient Menesserre, Alligny, Island et La Mothe-Chissey.

Le chef-lieu et les hameaux voisins dépendaient de la première, Menesserre.

Mais ce n'est pas tout :

Côté Bourgogne :

Chaumien, « *gros hameau bâti sur le flanc des montagnes, à l'ouest* », était une seigneurie mouvante de l'évêché d'Autun et se divisait en trois fiefs :

- Le premier était uni à la baronnie de Menesserre, le deuxième à celle d'Alligny, et le troisième à la seigneurie de Buy.

Les habitants y étaient mainmortables, taillables, corvéables et « *les dimes de tous grains, à raison de vingt gerbes l'une, appartenaient au marquis de Roussillon* ».



- Le hameau de Guise, relevait des seigneurs d'Alligny et des Fours, lesquels avaient droit de haute, moyenne et basse justice.

- Le hameau de Chassagne (anciennement Cassania), qui aurait appartenu à Messire de Montmaur, était une seigneurie, «en toute justice», mouvant de l'évêché d'Autun mais aussi, en « arrière-fief », de la tour d'Island et appartenait, en partie, aux seigneurs d'Alligny.

Côté Nivernais :

La partie des Bois, connue autrefois sous le nom de « Grands-Bois-d'Alligny », se divisait elle aussi en plusieurs fiefs :

- Le hameau du Breul, aussi appelé « les Suisses » en raison d'une fabrique de fromage de gruyère installée par des natifs de cette région (ce hameau aurait appartenu à Messire de Choiseul d'Alligny).

- Le Cerné, Les Magnés et Les Roseaux qui mouvaient tous du comté de Château-Chinon mais dont la justice haute, moyenne et basse relevait de la baronnie d'Alligny.

- Gutteronde et ses dépendances (Launay), était une seigneurie, en toute justice, relevant en « arrière-fief », du marquisat de Menesserre (et devait une rente de quinze livres cinq sous de cens au suzerain).

- Quant-à la Corne-au-Cerf, ce fief était tenu en 1649, par Jean-Louis de Bourbon-Busset, seigneur de Vésigneux (puis en 1775, par l'avocat Merle).

Peut-être est-ce pour ces raisons que Moux-en-Morvan n'a jamais eu de château et ne possède pas de blason ?



Quelques dates, quelques seigneurs

Au vu de l'histoire moyenâgeuse, inutile de tenter ici une reconstitution de la lignée des seigneurs...

Notons simplement quelques dates clés qui nous sont rapportées par Jacques Félix Baudiau, mais, s'il fait mention de l'année et du seigneur, il cite rarement de manière suffisamment précise le fief concerné.

En 706, le bienheureux Varé donna au monastère de Saint-Andoche de Saulieu, l'une des dix-huit terres lui appartenant, formée par Goix, situé au sud (« sur le Tarnin »), fief en toute justice, et Palaiseau, (nommé alors Palatiolum, aujourd'hui Palaizot) situé un peu plus bas et divisé elle-même en trois villages.

En 1260, Alexandre, Jean et Arnould d'Aligny, reprirent le fief de l'évêque. « *Guillaume Lombard, citoyen d'Autun, seigneur de Réglois, reconnut, dans un aveu, que tout ce qu'il y possédait, il le tenait en fief de révérend père en Dieu Guillaume, évêque d'Autun* ».

En 1279, Jean, sire de Roussillon aurait fait don (entre-vifs), à Robert, duc de Bourgogne, de tout ce qu'il possédait à « Moux, à Ménesserre et au Vaux-de-Chissey ».

En 1310, le chevalier Huguenin des Granges et son épouse Guillemette Chapeluz, reconnurent tenir en fief de Hugues de Bourgogne, du chef de Guillemette, la ville de Maou-vers-Aligny, avec dépendances et appartenances, en hommes et femmes de condition servile et mainmortables, en tailles, coutumes, censives, rentes, bois, moulins, étang, fours, justice et seigneurie, à l'exception toutefois d'une maison appelée Avalon, « *qui estoit au parochiage et mouvait de Saint-Symphorien d'Autun* ».

En 1356, Guillaume Lombard, seigneur de Réglois, fit foi et hommage à l'évêque d'Autun pour tout ce qu'il possédait à Chassagne.

La maison Loppin de Montmort y jouissait, au siècle précédent, de divers droits seigneuriaux.

En 1377, Hugues de Champrou (ou de La Bruyère), était seigneur justicier haut, moyen et bas de Maou, du meix (la maison) du presbytère, du moulin et de l'étang de Chazelle et de celui de Preneuil.

En 1382, le 10 juillet, le monastère Saint Andoche de Saulieu inféoda Palaiseau à Guillaume de Clugny, seigneur de Menesserre, parce que, « *depuis vingt-huit ans, étant demeurée en friche à cause des pestes et autres maladies contagieuses, et des ravages des gens de guerre, cette terre ne rapportoit rien* ».



En 1396, Nicolas Ier de Toulon qui était devenu seigneur du fief ci-dessus, négligea d'en faire hommage au roi et se vit saisir sa seigneurie.

En 1414, Andoche, fils Guillaume de Clugny, se reconnut « homme lige » (totalement dévoué à Dieu) des chanoines à cause de ce fief.

Par la suite, le roi le donna à la famille Brulart.

En 1426, dans son terrier, Guillaume de Cluny, appelle « Champ des Gaulois » une castramétation (emplacement d'un camp ou d'une place forte) attestant d'une très ancienne occupation de l'endroit. Il la précisait « *encore marquée à un quart de lieue de Moux, entre le domaine de la Fraigneau et la Maison-Basse* ».

En 1437, Le Noble Richard Lombard, devenu seigneur des lieux, en donna dénombrement

En 1443, Jeanne, fille de Richard Lombard épousa Jean Noirot, écuyer, et fit, avec son tour.

Par contrats de 1461 et de 1500 : « *les habitants de Guise devaient solidairement : à la Notre-Dame de mars, quatre niquets et sept gros, à Noël, au baron d'Alligny, quatre boisseaux d'avoine, à la Saint-Martin d'hiver, en vertu d'un ancien droit, nommé le put, qui consistait en un demi-mouton, vingt-quatre livres de pain et trois gros en argent* ».

En 1537, Hugues de Clugny, seigneur de Buy, fit refaire le terrier de Chaumien et l'engagea, pour dettes, à Oudinet Guychard.

En 1543, Antoine, fils de Hugues de Clugny, en fit retrait et reprit de fief.

En 1586, le 26 mars, Antoine de Clugny, légua le fief à François Cléron, seigneur de Posanges.

En 1605, le 8 octobre, François Cléron accorda aux habitants de Guise le droit de faire « *pasturer, pacager et champoyer leur bétail dans ses bois* ».

En 1609, le 30 avril, Jacques de Fussey, écuyer, seigneur de Menessaire, voulut renouveler ce droit. Il réunit les habitants devant le commissaire délégué, lesquels reconnurent :

« *Que ce seigneur avait droit de justice, haute moyenne et basse, mère, mixte et impaire, jusqu'à punition corporelle inclusivement; qu'il pouvait instituer tous officiers de justice; qu'ils étaient, eux, leurs femmes et leurs enfants nés et à naître, serfs et de serve condition, mainmortables, taillables, corvéables, à peine de quatorze sous, pour le premier défaut, et de trois livres cinq sous pour le second, s'il n'y avait cause légitime; qu'ils étaient tenus de conduire, sous peine de soixante sous d'amende, le produit des tierces, à raison cinq gerbes l'une, et les dîmes dans ses granges; de porter au château de Menesserre, dans les vingt-quatre heures, la langue de toute pièce de gros bétail que l'on tuait dans l'étendue de la seigneurie;*



que le baron jouissait du droit d'indire dans les quatre cas ordinaires (L'indire était un impôt seigneurial par lequel un seigneur avait le droit de doubler ses rentes ou les revenus de ses terres, et donc les taxes que lui payait ses vassaux. Ce droit était parfois appelé « indire au quatre cas »); de fors-mariage, ou la moitié de la dot de toute fille qui se mariait hors de sa juridiction; de banvin et de taverne, ne pouvant lesdits habitants tenir cabaret sans sa licence, pour laquelle il était dû une pinte de vin et un pain d'un sou; de banalité pour le moulin et le ruisseau de Chazelle. Ils confessèrent encore qu'ils étaient gens de pote; et, que, en conséquence, ils ne pouvaient tenir marché, assemblée, sonner du tambour, du hautbois.... sans son bon plaisir ».

Jacques de Fussey reconnut pour sa part, « que tout habitant, tenant feu et lieu dans l'étendue de sa terre, avait droit d'usage et pacage dans les forêts de l'Espinoy et de Montmoux, c'est-à-dire d'y prendre le bois mort et le mort-bois, du chêne pour maisonner, d'enlever la rame après les mouliers, et d'y conduire son bétail, gros et menu, et ses porcs de l'auge de mars...».

Mais sans oublier : « ...en payant cinq sous de rente, par feu ».

En 1620, Philibert, fils de Jacques de Fussey contesta ce droit aux habitants qui furent « condamnés par le juge de Buy ».

Les habitants en appellèrent alors au bailliage d'Autun, qui cassa le jugement comme précipitamment rendu.

Le seigneur se pourvut à son tour, au parlement mais il survint un arrangement amiable, qui permettait aux Guisois «de prendre de la bouchure pour leurs terres ensemencées au finage de Chaumien, en payant un boisseau d'avoine par feu et deniers tournois de cens ».

En 1649, Le fief de la Corne-au-Cerf était tenu par Jean-Louis de Bourbon-Busset, seigneur de Vésigneux.

En 1650, le 8 octobre, Louis de Bourbon-Busset donna dénombrement de chassagne.

En 1705, Le fief des Latois, mouvant du château de Menesserre, appartenait à Germain Loppin de Montmort, marquis de La Boulaye, (né en 1708, décédé en 1767), premier Président à Mortier au Parlement de Dijon.

(Le mortier est une coiffure portée autrefois par le chancelier de France et les présidents des parlements et de nos jours par les magistrats de la cour des comptes et de la cour de cassation).

En 1705, Gutteronde appartenait au président Loppin de Montmort puis en 1775 à l'avocat Merle.



En 1730, le fief donné par le roi à la famille Brulart en 1414 passe à Philippe Barbuat, conseiller du roi au parlement de Dijon.

En 1765, Les chanoines de Saint-Andoche inféodèrent aussi Goix au seigneur de Menesserre, qui l'unit à La Mothe-Chissey. Léopol de Fussey, en fit refaire le terrier en 1765, et donna avec la même année.

« Les habitants avaient droit de champoyer leur bétail, gros et menu, dans tous les bois de la seigneurie, sauf la Garenne; d'y prendre du bois pour leur chauffage, pour boucher leurs héritages et autres leurs nécessités et urgentes affaires; de labourer et d'ensemencer les terres du seigneur, en payant la tierce, de sept gerbes l'une, et en ayant soin de marquer, le lendemain de la Madeleine, celles qu'ils voulaient cultiver; autrement, le seigneur pouvait, en vertu d'une transaction du 2 janvier 1614, les distribuer à qui bon lui semblait. Le partage des céréales devait se faire dans les champs ou sous l'orme de Goix. En tout cas, les habitants étaient tenus de conduire les gerbes du seigneur dans sa grange, de moudre leurs grains dans le moulin banal et de payer les redevances féodales à la Saint-Martin ».

« Les gens de Palaiseau pouvaient aussi faire pacager leur bétail dans la terre de Goix, en payant chacun deux deniers et une gerbe de messerie ». (La Messerie est le droit pour le seigneur de nommer des gardes "messiers" pour la surveillance des moissons, des vignes...).

En 1772, le 12 janvier, Jean-Jacques de La Coste devenu à son tour seigneur des lieux, vendit Chaumien et Buy à Claude Levête de Flacellière, conseiller et procureur en la maréchaussée, d'Autun et dont le fils, Pierre, fut le dernier seigneur.

Là encore, nouvel impôt, un péage : *« Les habitants de Chaumien, de Guise et de Bize devaient au seigneur d'Alligny, pour passer et repasser sur la chaussée de l'Etang-Neuf deux sous de rente, par hameau, et six deniers, par feu pour champoyer leur bétail ».*

Mais la Révolution approchait...



Renaissance

Les guerres de Religion ont marqué le Morvan et Moux vit au rythme du Morvan.

Certains morvandiaux se convertissent à la religion réformée.

Des batailles entre réformés et nobles catholiques conduisent à des pillages et destructions de villages (Ménessaire et Trinquelin notamment).

Le pays s'en trouve affaibli et la traversée de catastrophes n'arrange pas la situation (peste, famine, hivers rudes) jusqu'au XVIIIème siècle.

A partir du XVIè siècle, les forêts sont exploitées pour fournir du bois de chauffage à Paris.

Le bois est transporté par flottage. Cette exploitation s'intensifie, et, à la fin du XVIIIème siècle, les forêts du Morvan s'en trouvent appauvries.



Révolution

La Révolution est plutôt bien accueillie par la paysannerie, particulièrement celle assujettie aux droits et privilèges des seigneurs, et de nombreux nobles émigrent alors en Allemagne et en Angleterre.

Jacques-Félix Baudiau fait ce récit sur quelques mouxois de l'époque.

« En 1793, la commune de Moux renfermait quelques ardents révolutionnaires, qui se livrèrent à toutes sortes d'extravagances.

Le 30 pluviôse an II ou 19 février 1793, le républicain, Louis R. organisa une fête civique, à laquelle avaient été invités les frères des sociétés de Chinon-la-Montagne et de Saulieu. A l'heure convenue, l'assemblée, ayant à sa tête les autorités constituées qu'accompagnait la garde nationale, sortit de la chambre commune, au son des musettes et de la caisse municipale, pour se rendre au temple de la Raison. Elle s'avancait avec majesté, en chantant des hymnes patriotiques et des chants d'allégresse, et s'arrêtait à chaque instant, pour crier, avec des transports de joie: " Vive la République, une et indivisible, vive la Convention nationale, vive la sainte Montagne, qui a sauvé la patrie !!! ". Le cortège étant arrivé à l'église, le républicain, organe de la fête, monte en chaire, changée en tribune populaire et, dans un discours des plus patriotiques, fit remarquer au peuple, réuni en foule, de toutes conditions et de tous sexes, que si, depuis le commencement de la république, jusqu'à ce moment, il avait essuyé tant de peines et de trahisons, elles ne venaient que des ci-devant nobles et des prêtres : que le peuple ne devait plus avoir, surtout à ces derniers, aucune confiance. L'orateur sans-culotte, qui avait cédé sa place à la tribune aux citoyens Louapt et Cottin, de Château-Chinon, y remonta bientôt, et demanda au peuple s'il aimait la liberté, l'égalité et la fraternité. Après cette question, à laquelle on répondit avec toute l'énergie possible : " Qu'on verserait tout son sang pour la République ! " Louis R. redescendit, entonna de nouveau des hymnes patriotiques, continuées, à tue-tête, par toute l'assistance en délire. Arrivé sur la place d'armes, chacun déposa en faisceaux, qui sa pique, qui son fusil, qui son bâton, pour dîner fraternellement. Après ces impures agapes, on reparaît sur la place publique pour se livrer, autour de l'arbre de la liberté, à des danses frénétiques, qui finissent par la plantation de deux nouveaux arbres, ceux de l'égalité et de la fraternité, et enfin par un feu de joie, autour duquel chacun manifeste, par des cris son bonheur du triomphe de la république, sa haine contre la tyrannie et le fanatisme, en insultant un pauvre prêtre, que le hasard a conduit au milieu de ces orgies. »



Création des départements

La constituante, qui, réunissant près de 1 200 députés siégea du 9 juillet 1789 au 30 septembre 1791, conduisit, outre la création des départements, à l'abolition de la féodalité (4 août 1789), à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), et aux grands principes de la Constitution (fin 1791).

Dès le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte le découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie. La France fut découpée en départements à la suite du décret du 22 décembre 1789. Leur nombre exact (83) et leurs limites furent publiés le 26 février 1790, et leur existence prit effet le 4 mars 1790.

Ainsi, Moux se trouva rattachée au département de la Nièvre dans sa configuration actuelle.

Le 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), la municipalité de Moux, « alléguant l'éloignement des chef-lieux de préfecture et de district, la difficulté des chemins, le passage de rivières et de nombreux ruisseaux, presque inabordables, le danger des voleurs, au milieu de vastes forêts, demanda à la Convention d'être rattachée au département de la Côte-d'Or ».

Ses efforts restèrent sans effet.

La commune de Ménessaire ([voir Ménessaire ICI](#)), dont les seigneurs devaient probablement avoir gardé quelques pouvoirs et qui préféraient sans doute aussi relever de ce qui avait été la Bourgogne plutôt que de dépendre de ce qui avait été le Nivernais, avaient réussi à être rattachée à la Côte d'Or. Exploit s'il en fut puisque pour cela Ménessaire devint une enclave dans les départements de la Nièvre et de la Saône et Loire.

Pourtant cette démarche ne semblait pas convenir aux habitants puisque durant les premières années de l'époque révolutionnaire, ils se sont plaints de ne pas relever du district d'Autun (71), plus proche que le district d'Arnay-le-Duc (21) dont ils relevaient alors.

De même, en l'an VI, ils ont sollicité en vain la possibilité de dépendre du notaire de Cussy (71), toujours pour des raisons de proximité.

Même résultat que pour Moux...



La seconde guerre mondiale et les Maquis

Le Maquis des Fiottes :

Durant la seconde guerre mondiale, de nombreux Maquis ont vu le jour en Morvan.

Vauban, Verneuil, Camille, Le Loup, Sanglier, Bayard, de Chaumard, Serge, Socrate, Jean, Maurice etc...

Le Maquis des Fiottes situé dans le bois du même nom, sur la commune de Moux-en-Morvan était l'un d'eux.

Ce Maquis dépendait en réalité du Maquis Bernard, implanté lui-même en forêt de Chenue sur la commune de St Brisson.

Attaqué par les Allemands le 2 février 1944, le Maquis Bernard fut dissout et son chef « Bernard » (Louis Aubin) trouva refuge en Côte d'Or. Son second, « Joseph » (Joseph Pelletier), parvint à rassembler une dizaine d'hommes qui s'installèrent sur la commune de Moux : « Le Maquis des Fiottes ».

Une organisation se mit en place avec notamment le docteur Roclore, maire de Saulieu (1945-1965).

Des réfractaires arrivèrent ensuite de Nevers qui furent installés au lieu-dit « les Ventes » dans le bois des Fiottes.

André Mieville monta une cabane et l'aménagea du mieux. Son épouse cuisait le pain, Henri Fragne, de Liernais, fournissait la viande et Augustin Branlard, meunier d'Alligny, la farine.

Les maquisards purent s'installer dans un minimum de « confort ».

Pendant l'occupation, le meunier Augustin Branlard était revenu au moulin de Marnay (Alligny) qui connut alors une formidable activité. Les citoyens avaient fui Paris ou Le Creusot et se retrouvaient dans le Morvan. Le moulin d'Augustin tournait pour eux mais aussi, bien sûr, pour les maquisards de la région.

Les actions et la mémoire du Maquis des Fiottes sont commémorées par une stèle dressée dans le bois éponyme sur la commune de Moux-en-Morvan, en leur hommage mais aussi en hommage à tous les Maquis qui lutèrent âprement contre l'ennemi.



La stèle commémorative

Cette résistance attira les foudres de l'ennemi et d'énormes représailles s'abattirent sur 33 villages bourguignons dont Montsauche, Dun-Les-Places, Planchez tous proches de Moux.



Les Hameaux actuels

Bellevue, Bise, Le Cernay, Chassagne, Chaumien, Cheintres-Laumains, Chevigny, La Corne au Cerf, Fragneau, Les Garniers, Les Gillots, Goix, Guise, Gutteronde, Les Magnés, Les Marchands, Montsermage, Montaigu, La Velle, Les Perruchots, La Pommereau, La Coupe-Baudiau, Les Roseaux, Montlignon, Chevigny, Breul (ou Les Suisses), Les Parthiots, La Folie, La Fragneau.

Ils ont tous leur histoire comme nous l'avons vu plus haut.



L'ancienne gare du Tacot

(Voir aussi les [Tacots du Morvan ICI](#))

Là encore, l'idée première était de faciliter le transport des marchandises en général vers le Morvan mais aussi et surtout d'en « exporter » le bois, le granit et le bétail vers un réseau ferré majeur ou vers le réseau fluvial.

Le transport de voyageurs n'était que le message à faire passer.

Didier Cornaille raconte « *Les paysans en biauxes et en sabots, paysannes en caraco, cabas à la main, se pressaient dans les wagons au confort sommaire du « tacot », surnom tout de suite donné sans la moindre malice à leur petit train dont ils ne doutèrent pas un seul instant qu'il n'avait été créé que pour leur seule commodité* ».

Toujours est-il que la loi du 11 août 1897 avait décidé de sa construction et que les travaux furent engagés les années suivantes.

Il s'agissait d'une ligne de chemin de fer dite « d'intérêt secondaire » (une définition toujours un peu péjorative) dont les caractéristiques seraient une construction à voie étroite (1 mètre) de manière à diminuer les terrassements, éviter au maximum les ouvrages d'art et réduire les coûts.

Le 4 août 1901, une première section Corbigny - Ouroux via Lormes fut mise en service.

Le 1er juillet 1903, la totalité de la ligne entre Corbigny et Saulieu était achevée et un prolongement depuis Corbigny jusqu'à Chitry-les-Mines permettant de rejoindre le Canal du Nivernais réalisé.

Les gares et haltes suivantes étaient desservies :

Chitry-les-Mines, Corbigny, Cervon, Planvoy, Lormes, Sommée, Brassy-Gâcogne, Razou, Chamerelle, Ouroux, Coeuzon-Savelot,

Montsauche, Les Settons, Le Cernay, Montsermage, Moux, Chassagne, Jarnoy, Alligny-en-Morvan, Champcommeau, Fétigny, Saint-Léger-de-Fourches, Montivent, Le Fourneau et Saulieu.



Reconstitution approximative du tracé
Corbigny-Saulieu
sur fond Géoportail IGN





Il y avait bien un train à Moux...



La gare de Moux de nos jours, où l'on aperçoit encore la prise d'eau sur la droite
Dès lors le trafic s'organisait sur les 75 km de la ligne.
4 trains quotidiens par sens et bien sûr uniquement de jour.

La vitesse moyenne était sensiblement la même que sur les autres lignes, environ 20 km/h soit près de 5 heures (avec les arrêts...) pour parcourir la distance totale.

Des essais d'automotrices ont également été réalisés, sans suite.

Cette liaison ne fit pas exception. L'amélioration des routes, le développement des transports par cars et par camions ont eu raison d'elle.

Le 15 mars 1939 elle fermait définitivement.

L'emprise de la voie est toujours visible et l'on aperçoit encore sur la droite la prise d'eau destinée à la locomotive.

Cette prise d'eau était alimentée par un réservoir situé, toujours à droite, en haut de la butte. La parcelle sur laquelle se trouve ce réservoir, estimée à 1 650 Euros, a été rétrocédée par l'Etat à la commune pour 1 Euro symbolique afin de lui permettre d'améliorer la défense incendie de ce secteur en créant un poteau d'incendie alimenté par cette réserve.

Depuis de nombreuses années déjà, la gare du Tacot abritait le Centre d'entretien Routier de Moux-en-Morvan (DDE). Au 1er janvier 2007, ce Centre a été rattaché à l'Unité Territoriale « Nivernais-Morvan » de la Direction des Infrastructures et des Transports de la Nièvre (maintenant CG58).



Célébrités mouroises

Andoche Parthiot

Né le 7 juillet 1821 à Moux-en-Morvan, décédé le 25 avril 1900 à Château-Chinon.

Il fut élève de l'école des Beaux-Arts (promotion 1846) puis architecte de Château-Chinon pendant 25 ans où il réalisa de nombreux projets de restauration, reconstruction et même construction sur des édifices religieux du Morvan ou encore sur des bâtiments tels l'établissement thermal de Saint-Honoré-les-Bains ou l'hospice de Château-Chinon.

Charles Monot

Né le 22 juin 1830 à Moux-en-Morvan, décédé le 14 février 1914 à Montsauche-les-Settons. Ses grand-père et arrière-grand-père maternels ayant été chirurgiens, sa vocation était dans la médecine.

Après ses études à la faculté de médecine de Paris, il s'installa Moux puis à Montsauche.

Il utilisa ses compétences à combattre le choléra notamment en 1856-1857.

Il fut élu Maire (Bonapartiste) de Moux (1860-1870) puis de Montsauche-les-Settons où il s'était installé (1875-1914).

Il constata alors qu'entre 1858 et 1969 l'étendue de la mortalité des enfants placés dans son canton (Les Petits Paris et les nourrices sur place) atteignait 33%. Un tiers des enfants mouraient dans les 3 mois suivant leur arrivée.

Il s'attaqua également à la « coutume » des nourrices sur lieu qui abandonnaient purement et simplement leurs propres enfants, par appât du gain, en allant se mettre au service de riches familles parisiennes.

Son combat conduira, en 1874, au vote d'une loi destinée à encadrer ce que l'on appelait « l'industrie des nourrices », notamment par un contrôle plus rigoureux par les services de l'état et du département et par l'instauration d'une limite d'âge pour exercer ce métier.

2 Collenot semblent avoir un passé dans la commune de Moux :

Jacques-Jean Collenot

Né le 15 novembre 1746, à St Martin de la Mer, la date de son décès est inconnue.

En mars 1789, toutes les paroisses du royaume de France doivent rédiger leur « cahier de doléances ».

C'est Jacques-Jean Collenot qui rédigea celui de Moux alors qu'il y est « notaire royal de la résidence de Moux ».





Cliquez sur l'image pour lire ce document
(Il est curieux de retrouver en ce texte un certain... parfum d'actualité...)

Le 12 septembre 1791 il est élu conseiller général du district de Château-Chinon et membre titulaire du Directoire du département de la Nièvre.

En 1793, sous la Terreur, il est emprisonné.

Le 22 avril 1794, une « assemblée populaire » réunie au Temple de la Raison de Nevers doit décider de son sort ainsi que de celui de 155 autres détenus.

Après trois jours d'audience, 98 détenus sont libérés mais Jacques Collenot reste enfermé.

Il est très probable qu'il ait recouvré la liberté par la suite, à l'occasion du changement de pouvoir.

Son nom réapparaît ensuite dans la liste des membres du Directoire du département.

De 1795 à 1797, il est maire de Moux et en 1814 il est notaire impérial à Moux.

Jean-Jacques Collenot

Né à Moux-en-Morvan (Nièvre) le 21 janvier 1814. Décédé le 23 septembre 1892 à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). Notaire jusqu'en 1848 puis rentier, il n'en restera pas moins membre de nombreuses sociétés scientifiques.

Le 6 juin 1891, de son vivant, le conseil municipal de Semur-en-Auxois le porte au rang des « bienfaiteurs de la ville » et donne son nom à la rue de la Bibliothèque.

Pierre-Claude-André RASSE

Né à Moux le 23 avril 1758 de Joseph RASSE et de Pierrette BROCHOT, décédé le 13 septembre 1832 dans sa maison de Moux.

Le 17 octobre 1785, il célèbre à Moux le baptême de son filleul, Claude, fils de Jacques-Jean COLLENOT et d'Antoinette RASSE (sa sœur). Il est alors vicaire à Vievy

Le 15 décembre 1793 c'est l'époque de la Terreur et comme de nombreux ecclésiastiques, il quitte ses fonctions.

En 1794, il est nommé gendarme à Arnay-le-Duc.

Entre 1800 et 1802, l'homme n'étant pas à court de ressources, il redevient Curé de Moux, puis d'Alligny ensuite, de 1805 à 1815. C'est là qu'il obtiendra une prime de cheval de 300 francs annuels, eu égard à l'importance des déplacements que son ministère lui imposait.



En janvier 1814, à la suite de l'invasion autrichienne de Dijon, il prend la tête d'un groupe de partisans napoléoniens qu'il rassemble à Moux, au camp des Latois. De là il organise quelques coups de main contre l'envahisseur, en particulier le fameux enlèvement de l'estafette Franz Meuzel.

En juin de la même année, l'envahisseur battant en retraite, il reprend les rênes de son ministère à Alligny.

En juillet 1815, Waterloo morne plaine... Pierre-Claude-André RASSE est arrêté et son presbytère occupé.

A Autun, un conseil de guerre le condamne à mort. Il n'en réchappe que par l'intervention de Monseigneur Imbertie, Evêque, auprès des autorités militaires et une « amende honorable » prononcée en l'église de Montsauche.

Malade, interdit de ministère, il rejoint sa famille à Moux.

En septembre 1816 il reprend du service, nommé curé de St-Agnan.

D'octobre 1817 à septembre 1832, il occupera son dernier poste en tant que Curé de Moux où il décèdera dans sa maison.

Dans son ouvrage, Jacques Félix Baudiau nous apprend qu'il aurait été inhumé dans l'église de Moux mais sa tombe ne semble pas s'y trouver... Il est fort probable, si ce fut le cas, qu'il ait été transféré dans le nouveau cimetière comme cela se produisit généralement à cette époque (Les cimetières devaient être éloignés des habitations, et les inhumations interdites dans les villes, les bourgs et les édifices religieux. L'ordonnance du 15 mai 1776 interdisait les tombes à l'intérieur des églises).

Simon-Charles Rasse

Né le 19 avril 1813 à Moux, date de décès inconnue.

Fils de Charles Rasse (1783-1864) médecin chirurgien de Saulieu et de Marie Bonnard.

Il soutient une thèse de médecine sur la chlorose (manque de chlorophylle dans les végétaux) à la faculté de médecine de Paris. Il est diplômé le 25 septembre 1837.

Il épouse Marie Charlot, la fille d'un cafetier de Saulieu le 5 décembre 1837, puis s'installe comme médecin dans cette même ville.



Tourisme dans le Bourg

L'église

Les premières traces d'une église sur le bourg de Moux-en-Morvan remonteraient à la première moitié du 16ème siècle, probablement 1530.



L'église, au centre du Bourg

L'église actuelle, réalisation d'un Maître d'œuvre inconnu, aurait été construite en 1830.

A l'extérieur, nous pouvons remarquer un clocher à base hexagonale. A l'origine, ce clocher de dimensions plus modestes était surmonté d'une demi-sphère sur laquelle était fixée la croix. Depuis, le clocher a été surélevé et la croix a été placée directement en son sommet.

Le portail principal comporte quelques moulures et ferrures remarquables.

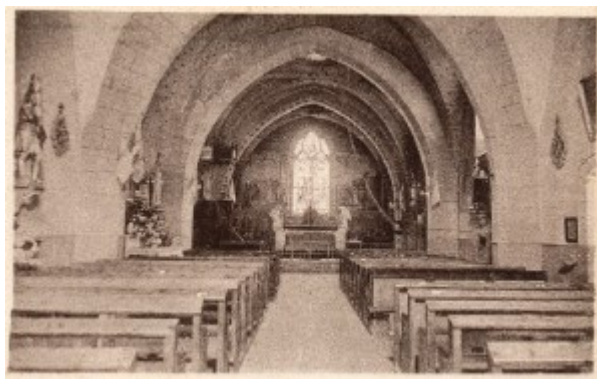
Sur la gauche du portail, une tourelle donne accès aux combles.

Sur l'autre porte de l'église, des yeux exercés pourraient apercevoir d'anciennes traces de peinture représentant, jadis, Saint-Antoine.

A l'intérieur, de remarquables peintures et fresques laissent entrevoir les armoiries de Saint-Michel, de Saint-Denis, de Saint-Paul et de Sainte Jeanne d'Arc, mais aussi les archanges Raphaël, Michel et Gabriel.

Figurent également, la conversion de Saint Denis par Saint Paul et la marche au supplice de Saint Symphorien par le peintre Raphaël Bodin qui décora le chœur en 1895.

Le peintre Raphaël Bodin est l'auteur de nombreuses peintures dans des édifices religieux du Morvan.



L'intérieur de l'église sur une ancienne carte postale



Sur son Architecture, Jacques-Félix Baudiau nous explique qu'elle « est du style de la renaissance et à voûtes d'arêtes, surmontées d'un vaste grenier, qui servait autrefois à enfermer le produit des dîmes. »

Mais aussi, que « cet édifice, d'une construction assez soignée, est loin d'être suffisant pour la population, qui se monte à dix-sept cents âmes. Le petit clocher actuel, reconstruit en 1830, fut frappé par la foudre, la même année. »

Comme nous l'avons vu plus haut, dans les 4 autels que comportait cette église en 1667, l'un d'eux aurait été consacré à Saint Maïol d'où la commune tire son nom.

A cette époque, le cimetière entourait l'église et n'était pas clos de murs. Aussi, paraît-il qu'à certaines fêtes on y dansait et que des marchands (même huguenots dit-on encore) y étalaient leurs articles.

Au 18ème siècle, une terrible épidémie obligea à improviser un nouveau cimetière provisoire. Cette épidémie ravagea la paroisse et 2 médecins furent envoyés par le gouvernement « pour étudier les symptômes du mal et soigner les malades. Un drapeau noir flottait au clocher, en signe d'affliction publique. »

Parallèlement, comme nous l'avons vu pour l'inhumation de Pierre-Claude-André Rasse, l'ordonnance de Louis XVI du 15 mai 1776 imposait que les cimetières soient éloignés des habitations, les inhumations interdites dans les villes, les bourgs et les édifices religieux...

Le cimetière provisoire fut abandonné à la fin des épidémies.

Le nouveau cimetière, en retrait au Sud-est du Bourg, date de 1857.

De gros ormes fatigués jouxtaient l'église et l'un d'eux s'abattit sur le pignon en 1825, le démolissant partiellement.



... Et en 1915 il y avait encore des arbres fatigués devant l'église...



L'ancien presbytère, (le meix du presbytère appartenant à Hugues de Champrou) était bâti en dehors du village, l'extrémité du hameau de La Velle et était entouré d'un canal le faisant ressembler à une maison-forte.

Le nouveau, bâti à l'Est, date 1835.

L'église Saint Denis de Moux-en Morvan est inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis le 27 mars 1986.

La croix celtique

Cette croix se trouve à l'extérieur, à droite de l'église.



La croix celtique... en bordure de la route.

Les symboliques :

Egalement appelée croix eucharistique par les catholiques, elle dispose d'un anneau en son centre qui symboliserait la Sainte Hostie.

Une autre explication de sa symbolique allierait le cercle du temps qui passe en cycle et la croix qui associe l'horizontale du monde des hommes et la verticale qui monte des dieux d'en-bas vers les dieux d'en-haut.

Une troisième interprétation de ce type de croix serait une représentation du « signaculum domini », les cinq plaies du christ en croix (aux mains, aux pieds et au flanc droit).

Enfin, une interprétation beaucoup plus simpliste et pragmatique, voudrait que le cercle serve uniquement à renforcer et maintenir les bras de la croix. C'en était, paraît-il, l'utilité première.

Originaires d'Irlande, ces croix existeraient depuis le 7^{ème} siècle et auraient été exportées ensuite vers l'Europe par des moines irlandais.

Il était assez fréquent d'en trouver au centre des « Champs des morts », les cimetières, dont elles ont parfois suivi le déplacement.

Chacun y trouvera sa vérité...



L'histoire de la croix celtique de Moux :

Pour cette croix, l'histoire est tout autre.

Il n'est pas rare de lire (y compris sur la base « Mérimée ») que le Maître d'œuvre en est inconnu, et que, à priori, seule existerait cette plaque au pied de la croix :

« *Erigée le 17 oct 1871 par les enfants de Pierre Parthiot pour la gloire de dieu et en mémoire de leur père inhumé en ce lieu le 23 dec 1840* ».



... A Pierre Parthiot...

Il semble pourtant que cette version soit largement complétée par un ouvrage des frères Parthiot demeurant à Blangéy, datant de 1898 et imprimé chez Darantière de Dijon :

« *Parthiot, une famille roturière d'origine nivernaise à travers les 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles* »



Un ouvrage intéressant...

Cet ouvrage nous précise en substance :

« ...Toutefois, avant de quitter ce joli petit village, situé au pied des hautes montagnes qui formaient la limite des deux provinces, ajoutons que la descendance mâle de ceux qui y sont demeurés jusqu'au XIX^{ème} siècle n'y est plus représentée, mais qu'un monument élevé sur la place principale rappelle aux habitants le souvenir de leur compatriote Pierre Parthiot.

Ce modeste monument, que nous reproduisons page 75, est l'œuvre d'Andoche Parthiot, fils de Pierre... ».



Cette reproduction, la voici :



Cet ouvrage nous apprend aussi que :

« ... Pierre n° 3 (le troisième de la lignée), qui repose sous la croix (I), élevée, comme nous l'avons dit page 22, sur la place principale de Moux, mourut le 22 décembre 1840 d'une dysenterie épidémique. Il jouissait de l'estime publique et sa sincérité était proverbiale à Moux: certains de ses compatriotes, en rapportant un fait invraisemblable, ne manquaient jamais d'ajouter : « Vous pouvez le croire comme si c'était Pierre Parthiot qui vous le dise. »

Pierre eut de son mariage, avec Jeanne Julien, célébré à Moux le 1^{er} mars 1813 :

1° Louis (22 juin 1814), marié en premières noces à Rose Démoulin et en secondes noces à Pauline Trinquet, mort sans postérité à Corancy (Nièvre), le 7 mai 1880.

2° Claudine (22 octobre 1818), mariée à Jean Cortet, d'Alligny, dont elle a deux fils, Claude et Louis.

3° Andoche juillet 1821), célibataire, architecte honoraire de la ville de Château-Chinon, qui a été notre plus précieux collaborateur.

(I) Le lieu de l'inhumation est l'emplacement même de la croix. Cet emplacement faisait jadis partie du cimetière qui entourait l'église et a servi aux inhumations jusqu'en 1857. A cette date fut ouvert le cimetière actuel, qui est au sud-est de Moux... »

Ainsi nous connaissons l'auteur de l'œuvre, la période pendant laquelle elle a pu être réalisée, les noms des enfants ayant érigés la croix et même son emplacement initial.

En effet, si le cimetière a été déplacé en 1857, la croix a néanmoins subsisté au « milieu de la place » jusqu'à son déplacement en 1930, probablement aidé en cela par des nécessités d'urbanisme et/ou de circulation (déjà !).





Dans le début des années 1900, la croix était encore sur la place...
A la place de la bouche d'incendie actuelle était une fontaine à roue.

La croix monumentale

Appelée aussi « la croix de pierre » par les Mouxois, elle est située sur la hauteur du village, à proximité de l'ancienne gare du Tacot, et avait sans doute vocation à protéger le bourg.



La croix de pierre et ses attelles
Cassée en deux endroits, elle a été « équipée » de 2 attelles métalliques.

Son origine est inconnue et daterait peut-être, elle aussi, du 17^{ème} siècle.

La statue monumentale en hommage au Maquis des fiottes

Le Morvan a abrité de nombreux maquis durant la seconde Guerre Mondiale.



Le monument de Moux-en-Morvan, situé en bord de route à l'arrière de l'église, rend hommage aux combattants du maquis des Fiottes qui ont été assassinés par les miliciens français le 15 février 1944.

La sculpture est signée Jacques Bertoux, sculpteur et architecte, et Charles Gianferrari, mosaïste et plasticien.

Très récemment, ce monument a été "relooké" suivant une charte des sites dédiés à la résistance et nous apparaît maintenant ainsi :



Les lavoirs

L'origine des lavoirs remonterait au milieu du 18^{ème} siècle.

Les épidémies qui sévissaient (auxquelles Moux n'échappa pas) ; choléra, variole et typhoïde, incitent le Parlement à voter la loi du 3 février 1851 accordant un crédit de 30 % pour subventionner la construction de lavoirs couverts.

Il est alors dit que « *c'est au lavoir commun que la laveuse trouvera une distribution commode d'eau chaude et d'eau froide, des appareils de séchage qui lui permettent une économie de temps, et qui lui évite d'effectuer le blanchissage dans l'habitation* ».

Une idée reçue veut que l'on consomme beaucoup d'eau pour laver, hors c'est bien pour rincer que de grandes quantités d'eau étaient (sont toujours) nécessaires, de l'eau claire que l'on trouvait dans les cours d'eau ou au captage d'une source. C'est bien dans ces lieux que l'on trouve encore ces constructions.

Les travaux de construction étaient généralement mis en adjudication sur rabais, l'entrepreneur le moins cher emportait l'affaire. Sans doute est-ce pour cette raison que l'on trouve certaines ressemblances dans leurs architectures.

L'usage des lavoirs perdura jusqu'à la moitié du 20^{ème} siècle.
Le progrès et peut-être aussi, parfois, la pollution, en vint à bout.





Les lavoirs du Bourg de Moux, du hameau de Chaumien
et de « La Fontaine aux Bœufs » de Saulieu

Chaque commune, chaque hameau avait son lavoir. Celui du Bourg de Moux-en-Morvan a été réhabilité en fin d'année 2014.



Avant que Moux ait son lavoir... et son terrain de football...

D'autres lavoirs remarquables ou originaux peuvent être vus à proximité, Chaumien, Alligny (Jarnoy et Champcommeau) ou encore St Martin-de-la-Mer (Island).

Saulieu possède également deux magnifiques lavoirs : Boignard et la Fontaine aux Bœufs.

Le Poids public

Jadis l'emploi sur la commune de Moux-en-Morvan, comme de la majorité des communes morvandelles, était basé sur l'agriculture.

L'élevage primait sur les autres activités avec une prédisposition pour les bovins.



Les bœufs avaient longtemps servi aux Galvachers et les vaches apportaient le lait et donc le beurre et le fromage.

Le complément était apporté par quelques moutons, chèvres, ânes ou chevaux.

Le commerce, que l'on appelait alors pudiquement « les échanges », nécessitait une pesée des animaux avant leur vente, et pour cela, des poids publics avaient été installés dans de nombreuses communes.



Un poids public prêt à reprendre du service

Celui de Moux-en-Morvan a la particularité d'avoir conservé non seulement son mécanisme, mais aussi, à l'arrière du bâtiment, la clôture pour le petit bétail.

Côté route le plateau servait à la pesée des remorques (petites à l'époque).



Tourisme à proximité

Les Grands Lacs

La commune de Moux-en-Morvan est toute proche des grands Lacs du Morvan, des lacs spectaculaires qui constituent un fort atout touristique pour la région.

- Les Settons tout d'abord (Voir ICI : [lac des Settons](#)) sur 320 ha et dont le barrage n'est situé qu'à 10km du Bourg
- Chamboux, (Voir ICI : [le lac de Chamboux](#)) sur 75 ha, à 10km
- Saint Agnan, (Voir ICI : [lac de Saint-Agnan](#)) sur 140 ha, à 28km
- Pannecièrre, (Voir ICI : [Pannecièrre-Chaumard](#)) sur 520 ha, à 32km
- Chaumeçon, Voir ICI : [lac de Chaumeçon](#)) sur 135 ha, à 32km
- Le Crescent, (Voir ICI : [lac du Crescent](#)) sur 165 ha, à 43km

Château-Chinon

Calvaires et table d'orientation avec un panorama remarquable (de préférence par beau temps).
A proximité des musées du septennat et du costume.



Panorama

Le Saut de Gouloux et la saboterie

Cette très ancienne chute d'eau est située sur le Caillot (en non sur la Cure). Elle date du miocène (5 à 20 millions d'années avant notre ère), lors de la formation des Alpes.
A la faveur d'une faille existante, la poussée alpine a décalé le haut et le bas (actuels) de la chute, enfin, le long travail d'érosion a créé une gorge dans le granit.



La saboterie et le travail à ferrer les bœufs

Visite des ateliers de la saboterie ou vous pourrez peut-être assister à la fabrication de sabots selon des méthodes traditionnelles et avec des outils remarquables.



Le théâtre des Bardiaux

Son origine remonterait à la fin du 2ème siècle de notre ère. Il est donc contemporain de la romanisation de la région.



Les spectateurs ne sont pas venus...

Avec ses 45 mètres de long sur 40 mètres de large, il disposait de gradins formés par 6 terrasses concentriques dont la pente naturelle du terrain assure le dénivelé. Sa capacité devait être de 600 à 700 places.

Les sources de l'Yonne



Sculpture dans la tourbière

Elles se situent à 1 km 500 à l'Ouest du bourg de Glux en Glenne, au cœur de la forêt de « La Gravelle », à 738 mètres d'altitude, au pied du Mont Preneley, sur la ligne de partage des eaux séparant les bassins versants de la Seine et de la Loire.

Les sources de la Cure



... Il faut le savoir...



La Cure prend sa source à 725 m d'altitude, sur le territoire de la commune d'Anost en Saône-et-Loire mais toute proche, en amont du lac des Settons, dans le Bois de Cure.

Principal affluent (rive droite) de l'Yonne, elle s'y jette à Cravant, près « des Iles », au niveau du Vieux Moulin, après avoir parcouru 112 kilomètres.

Le Château de Ménessaire

Il a subi de graves détériorations depuis la révolution.



En restauration depuis 1972, il est aujourd'hui réhabilité et reçoit des clients en gîtes et chambres d'hôtes dans un décor remarquable.



Sources documentaires

- **Claude Courtépée**, « Description générale et particulière du Duché de Bourgogne » (1774)
- **Jacques-Félix Baudiau**, « Le Morvand ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée » (1867)
- **Mairie de Moux-en-Morvan**
- **Revue Archéologique de l'Est** : <http://rae.revues.org/>
- **Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales** : <http://www.cnrtl.fr/>
- **Dictionnaire De La Noblesse** : Contenant les Généalogies, l'Histoire et la chronologie des familles nobles de France (François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Desbois)
- **Académie du Morvan** : Cahiers de doléances des paroisses du Morvan Nivernais
- **Jean-Pierre Parthiot**
- **BNF (Gallica)** : « Parthiot, une famille roturière d'origine nivernaise à travers les 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles »

